

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1716

31 - Haute-Garonne

ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Muret

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PROPRIÉTAIRES LES JARDINS DES DEUX CHÊNES

Objet : la propriété, la garde, la gestion et l'entretien des terrains, ouvrages, aménagements et équipements d'intérêt collectif à l'usage de tous ou partie des habitants de l'ensemble immobilier (à l'exception de ceux qui auraient été cédés à la commune de Mondonville (ou à d'autres personnes ou services publics), leurs améliorations et la création de tous nouveaux aménagements, équipements et services communs ; la cession à la commune de Mondonville (ou à d'autres personnes ou services publics), en tout ou partie, desdits terrains, ouvrages, aménagements et équipements d'intérêt collectif, le contrôle du respect, par chaque membre de l'ASL, des servitudes, règles d'intérêt général, charges et conditions visées au cahier des charges de l'ensemble immobilier et la mise en œuvre de toutes actions adaptées pour assurer cette mission, le maintien de l'harmonie architecturale de l'ensemble immobilier et de son affectation résidentielle, le paiement des dépenses (qu'elles soient particulières à l'ensemble immobilier ou communes avec d'autres ensembles immobiliers), leur répartition entre les membres de l'ASL ainsi que le recouvrement des appels de fonds mais à la charge de ces derniers, toutes actions visant à faciliter les relations entre les membres de l'ASL, et d'une façon générale, toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant à la réalisation de l'objet de l'ASL. L'ASL prendra en charge, dès le jour de sa formation (jour de la signature du 1er acte de vente d'un lot situé dans le périmètre de l'ASL), l'ensemble des dépenses liées à la gestion administrative, comptable, financière et juridique de l'ASL, ainsi qu'au fonctionnement et à l'entretien des terrains, ouvrages et équipements collectifs et aux services communs mis en place

Siège social : 44, allée de Barcelone, Cabinet SOGEM, 31000 TOULOUSE

Date de délivrance du récépissé : 7 septembre 2021